[illegible] payées, et à moins que celui qui voudra souscrire ne s'abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, moyennant d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis de tout nombre d'insertions ne sont pas limités, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, p ur publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

A LOUER.

La belle maison connue sous le nom de HOTEL DU LAC située à l'embouchure du Bayou St. Jean, sur levée élevé de l'ancien port, incontestablement la situation la plus agréable des bords de lac. Les améliorations récentes des routes des deux côtés du Bayou donnent l'assurance que les améliorations ne seront pas interrompues.

Le mobilier pourra être à une raisonnable évaluation et les conditions seront libérales.

Pour une personne active et industrieuse il offre rarement l'appel belle occasion d'employer son capital. On peut prendre possession de suite. Pour plus de renseignement, s'adresser à

B. BOOTH & Co.

A LOUER.

La beau MAGASIN à étages que MM. Gurlie & Guillot viennent de bâtir dans la rue Jefferson, à côté de celui de M. Hermann; s'adresser à M. DUPUOCH, pharmacien, rue de Chartres, presqu'en face de la rue Jefferson. 17 mai—3.

A LOUER.

Pour entrer de suite en possession, une MAISON en briques à deux étages, rue Fouches, entre Julie et St. Joseph, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH,
rue de la Nouvelle-Levée. No. 15.
7mai

A LOUER.—Le premier étage de la Maison No. 54, rue Toulouse. Aussi, la Maison à étage No. 85, située dans la même rue. Pour plus amples renseignements, s'adresser au No. 11, rue St. Louis.
15 mai

Le soussigné offre à vendre la cargaison du navire Dublin-Packet, de Marseille, consistant en
500 barriques Vin des marques Bergasse, Ponset et Belfort ;
120 barils Vin imitation Madère;
800 caisse Vin Muscat;
50 barils Vinaigre;
100 caisses Saron bles vif;
339 barils Eau-de-vie de Catalogne de 30 degrés;
100 caisses Liqueurs superfines;
30 " Absinthe de Neufchâtel;
100 " Eau-de-fleurs d'orangers;
700 paniers huile d'Olive, marque Plagnol;
480 caisses Salaisons assorties;
78 balles amandes;
4 jarres Fruits cristalisés;
1 jarre Nougat;
20 caisses fromages d'Hollande;
10 " Praneau de 50 pobans chacune;
10 jarres Saucissons;
20 " Amandes douces cassées;
10 " do. amères do.
1 " Noix;
1 " Noisettes;
6 balles graines pour oiseaux;
6 pipes Eau-de-vie;
10 balles Bouchons;
300 paniers Bouteilles vides;
200 jarres vides;
040 chaines d'Ail;
Le tout ayant droit au drawback.

F. H. PETITPAIN,
5 juin encoignure Chartres et Toulouse.

ARTICLES POUR FAIRE LES CREMES A LA GLACE.

EAU de fleur d'orange, d'une qualité supérieure, Vanille fine, Essence de citron; très-fraiche, Essence de Manthe, d'Angleterre très-fine, Essence de Roses, Carmin très-foncé, pour colorer.

E. EVEN.
7 juin

A VENDRE.—La pirogue MARIA, de dix tonneaux 92 pouces, avec ses agrès et appareux généralement quelconques, et une cuisine en fer ; cette embarcation est très commode pour le cabotage du fleuve. Pour les conditions, s'adresser à

BLANC & PRUGIER.
2 mai

LES soussignés viennent de recevoir des Natchitoches 68 caisses de TABAC, en carottes de premier choix, chaque caisse contient 6 carottes de 10 livres, ou 12 carottes de 6 livres. Ils vendront en parti de tabac en totalité ou par caisse, aux consommateurs.

24 avril DU BERTRAND & LEGENDRE.

EN débarquement du navire Jeune Gabrielle, de Bordeaux, et à vendre par P. Lafaye, à son magasin, rue Royale, No. 147, et chez MM. Dufour et Desbois, vis-à-vis le café de la Bourse, rue de Chartres.

Vins rouge en barriques Ste. Emilion, Canon Pomèrol et Médoc des années 1822, 1825, 1827 et 1831; et d'importations antérieures, vins en caisse rouge, des mêmes crut et même année—ainsi que des vins blancs doux de Bergerac, 1819; et de Grave Barsac 1825, Muscat, &c., le tous à des prix modérés—également quelques milliers de sangsues de Hongrie 1er. choix.

17 mai P. LAFAYE.

UN français, âgé de 36 ans, qui a passé quinze ans dans les affaires à Paris, et tout récemment trois ans à New-York, désire trouver un emploi dans quelque maison de commerce soit ici soit même au Mexique. Il est capable de diriger une bonne correspondance française, ou tout autre partie commerciale d'un comptoir. Il lit facilement l'anglais et peut le parler et l'écrire au besoin. Il donnera les renseignements les plus satisfaisants auprès des premières maisons de cette ville.

Adresser quelques mots à P. M. au bureau de la Poste, boîte No. 8. 9 mai—

$10 DE RECOMPENSE.

POUR quiconque arrêtera et conduira à la geôle, une mulâtresse appartenant à M. B. Coquet, nommée CAROLINE, âgée de 16 ans, bien connue en ville pour être coiffeuse,) elle est bien faite, elle parle le français et l'anglais, on dit l'avoir vu au faubourg d'en haut où elle se fait passer pour libre, (sous le nom de Mlle. Caroline la coiffeuse.

Tous les capitaines de navires et de bateaux à vapeur, sont prévenus de ne pas la recevoir à bord sous les peines de la loi. 19 av—1m.

SANGSUES A VENDRE, à la pharmacie de F. ORIOL & Co.
13 avril encoignure des rues Condé et Dumaine

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MME. FESSARD accouchouse de Paris, a l'honneur de prévenir les dames qui voudront bien lui accorder leur confiance que sa demeure est maintenant rue St. Anne, No. 122, entre Bourbon et Dauphine. 24 av

BOTTES, SOULIERS & BRODEQUINS.

LE soussigné vient de recevoir de Philadelphie quelques centaines de paires de bottes, souliers et brodequins qui seront vendues à 25 pour 100 meilleur marché qu'où ne peut les trouver dans aucun magasin de cette ville, par douzaines ou paires. Les acheteurs sont engagés à se rendre au magasin du soussigné.

J. C. AYERS,
Rue de la vieille Levée, No. 40, près des Magasins bleus. 9 mai.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.—Les soussignés, agents de la scie-à-vapeur à Pearlington, se chargeront de toutes les commandes qu'on leur fera pour des planches de cypre, qu'ils délivreront, soit sur le bassin ou sur le chemin à coulisses, avec promptitude et à aussi bon compte qu'on pourrait les obtenir en ville ou dans les environs.

TOURNE & BECKWITH,
7 mai Nouvelle Levee. No 15

A VENDRE pour cause de départ.—2 causses gingham; 1 caisse coutil gris; 1 caisse serrures damassées; 1 caisse fleurs artificielles; 1 caisse soie à coudre; 1 caisse chemises et mouchoirs de batiste; 1 caisse chemises de toile ; 1 caisse shalls et fichus hernanis , 1 caisse serrures; 2 bouceauts fil à voile; truits à l'eau-de-vie; Champagne. s'adresser chez MM. Th. Nicolet et Co. ou au magasin, rue Toulouse, No. 51. 7 mai.

TRAITES sur New-York et Paris, à vendre par
4 juin TH. NICOLET & Co.

Le soussigné vient de recevoir par le navire Créole, les marchandises suivantes, des meilleures manufactures du nord, savoir :

Bottines pour dames, en peau et en prunelle, brodequins en peau de daim tané, souliers et escarpins très fins à boucles, en peau de veau, qu'il vendra à des prix modérés.

J. G. ARRAIZA,
22 av rue Condé et Dumaine.

LIVRES NOUVEAUX.

Reçus par le navire Warsaw, du Hâvre, et à vendre par les soussignés :

Mémoires sur la captivité de la duchesse de Berry, par Châteaubriand ; la Tour de Montlhery, par J. Viennet ; L'Anneau de Luther ; Calomnie, par Hypolite Bonnelier ; Marie Touchet, par M. J. Lesguillon ; Samuel, roman posthume par M. Paul de Musset ; le Siège d'Anvers, ou Amours, Guerre et Folie ; Un de plus, roman à la mode, par un gentilhomme ; Contes d'une vieille fille à ses neveux ; Un Clair de Lune, opérette par M. Gustave Albitte ; le Livre des Conteurs ; le Corsaire du puits de l'Hermite ; Contes de Ste. Pélagie, par Choquart & Guenot ; les Ecorcheurs ou l'Usurpation et la Peste, par M. le vicomte d'Arlincourt ; Daniel le la pidaire, ou les Contes de l'Atlantique ; Une Femme de Théâtre, par J. B. May ; Chansons nouvelles et dernières de Béranger ; Contes nouveaux par V. Jules Janin.

E. JOHNS & Co.
16 mai rue de Chartres, No 113

Mme. J. McDowall vs. Mooney.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. W. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, lundi, 24 juin, à midi, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, un cheval gris, un dray et harnais, saisis dans l'affaire ci-dessus.

L. DAUNOY, marshal.
14 juin

Madame J. McDowall contre Mooney.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. W. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente lundi, 24 juin, à midi, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, un cheval gris, un dray et harnais, saisis dans l'affaire ci-dessus.

L. DAUNOY, marshal
14 juin

Ferdinand Duroy vs. Mme. Ve. Paris.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente vendredi, 12 juillet prochain, à midi, au lieu de Hewlett, une maison située rue Ste. Anne, entre Bourgogne et Rampart, mesurant 30 pieds de face sur 120 de profondeur plus ou moins, saisie dans la demande ci-dessus.

L. DAUNOY, marshal.
13 juin

F. H. Brunet & Co. vs. Peter Mott.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, par l'hon. W. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mardi, 2 juillet, à midi, à la Bourse, un lot de terre situé dans la rue Hunter, entre celles de Champemèles et de la Nouvelle Levée, faubourg Lacourse, ayant 83 pieds de face sur 40, plus ou moins, de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent.

L. DAUNOY, marshal.
1er juin

T. LANAVIT encoignure des rues Bourbon et Douane, offre à vendre les articles suivants, arrivant de Marseille et Bordeaux :

Nougat blanc en boîtes de ferblanc ;
Fruits cristalisés en boîtes, saucissons ;
Anisette superfine en paniers ;
Vieux cognac de qualité supérieure ;
Guignolet d'Angers en paniers ;
Liqueurs assorties ;
Vins en caisse de divers crus, tels que Chateau Laffitte, Haut Brion, Larose et vin blanc de Sauterne.

Egalement en magasin.

Quelques caisses de Vin supérieur de Porto;
Fruits confits de la Havane;
Essence de vinaigre pour les maladies épidémiques;
Sirops de toute espèce ;
Cerises et fruits à l'eau-de vie;
Kirchwaser, Absynthe de Suisse;
Moutarde anglaise et française;
Sardines et conserve de Colin, et toutes sortes de provisions pour navires et ménages;
9 quarts de pipes de vieux Vin de Madeire de 1ère. qualité;
2 pipes de Genièvre de Hollande ; le tout directement importé et à vendre par T. LANAVIT,
15 juin encoignure Bourbon & Douane.

ETAT DE LA LOUISIANE—*Paroisse de Plaquemine*—Cour des Preuves.—Attendu que Charles De Blanc, de la ville de la Nouvelle-Orléans, a pétitionné la cour à l'effet d'être nommé administrateur des successions de Nicolas Reggio et dame Caroline Forde, son épouse, tous deux décédés.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours de cette date, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

13 juin G. LEONARD, juge.

A VENDRE A L'AMIABLE.

UNE HABITATION de 8 arpens de face, situé en la paroisse d'Iberville, rive droit du fleuve, borné dans sa partie supérieure par la bayou Gozelin, et dans sa partie inférieure par Mr. Julien Caminaux, ayant, avec la double concession une superficie d'à peu près 900 arpents susceptibles d'être mis en culture. Il y a sur cette habitation, deux maisons logeables; deux magasins de 44 pieds sur 46, édifiées sur dez en briques, entourés en planches, couverts en bardeaux et peinturés, et divisées en dix appartemens, dont l'un contient un moulin à gru patenté ; six cabanes à nègres, doubles, bâties sur soles avec cheminées en briques, entourées en planches, couverts en bardeaux et peinturées ; Une sucrerie se composant d'un moulin de 46 pieds sur 36 de large; avec machine à vapeur du premier ordre, à laquelle est adaptée un moulin à gru. La sucrerie, proprement dite, est de 72 pieds sur 36 de large; il s'y trouve un équipage neuf; elle est calculée pour en contenir un autre; deux purgeries chacune de 50 pieds de long sur 36, le tout en briques.—Tous les édifices sus mentionnés à l'exception des deux maisons, ont été bâtis l'année dernière.

La récolte est de 130 arpents de cannes, et la plantation de maïs est suffisante pour les besoins de l'habitation.

2°. VINGT ESCLAVES de prix, qui seront vendus ensembles avec l'habitation, et dont suivent les noms et qualités :

Barney, âgé de 24 ans, bon scieur de long, excellente pioche, pelle et hâche.
Washington, âgé de 20 ans, bon charretier, laboureur, excellente pioche, pelle et hâche.
Jérry, âgé de 19 ans, bon charretier, excellente pioche et hâche.
Nelson, de 24 ans, bon pioche, pelle et hâche, et un peu cuisinier.
Williams, de 25 ans, bonne pioche et bonne hâche.
Henty, de 25 ans, charetier, laboureur, bonne pioche, pelle et hâche.
Reuben, de 24 ans, scieur de long, charretier, bonne pioche et bonne hâche.
Jarry, de 23 ans, laboureur, piocheur, biecheur, briquetier et entendu à la machine à vapeur.
Stephen, de 20 ans, charretier, laboureur, bonne pioche et bonne hâche.
Emanuel, de 19 ans, charretier, laboureur, bonne pioche et bonne hâche.
Guihi, de 26 ans, briquetier, bonne pioche et hâche.
David, de 23 ans, bonne pioche, pelle et hâche.
Alexander, de 24 ans, do. do. do.
Hy. Copper, de 27 ans, charretier, et do. do. do.
Williams, de 24 ans, do. do. do. do.
Samuel, de 27 ans, do. do. do.
Bazile, de 20 ans, charretier, laboureur, et do. do. do.
Davis, de 18 ans, piocheur, bucheron et bonne pelle.
Jerry, de 20 ans, do. do. do.
Daniel, de 24 ans, scieur de long, piocheur, et bucheron.

Pour les conditions et autres informations s'adresser sur les lieux, ou à MM. Thé. Segond et Elisé Rillieux, à la Nouvelle Orléans.

Si l'habitation et les esclaves ne sont pas vendus à l'amiable d'ici au 25 mai courant, les esclaves seront le dit 25 mai, offerts en vente publique, à la Bourse de Hewlett, et à l'heure de midi, par Messrs. Tricou et Canonge, encanteurs, aux conditions suivantes :

Un an de crédit, en billets payables au domicile de la Banque de la Louisiane en cette ville, endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente se passeront en l'étude de Gustave Legardeur, notaire public, aux frais des acquéreurs. 8 mai

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge, 30 mai 1833—N° 6932—*Pierre Hucket Kerston contre ses créanciers*—La cession des biens du demandeur ayant été acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de M. Hugues Pédesclaux, notaire public, le lundi 1er. juillet prochain, pour délibérer sur les affaires du demandeur, et qu'en attendant, toutes poursuites soient suspendues contre sa personne et ses biens.

Par ordre de la cour.
Bureau du greffier, 30 mai 1833.
31 mai—410,3pa F. BUISSON, député greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Ch. Maurian, juge, 29 mai 1833—*Allen Murphy* contre *ses créanciers*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Hugues Pédesclaux, notaire public, le samedi 6 juillet prochain, afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire : et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. Il est de plus ordonné que C. Roselius soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la cour.
30 mai—10 F. BUISSON, député greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans,—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—*Wm. Garrison* contre *ses créanciers*—Sur lecture et enrégistrement de la pétition et de la scedule dans cette affaire, il est ordonné par la cour que les créanciers du pétitionnaire aient à déduire en pleine cour, le samedi 29 juin prochain, les raisons pour lesquelles la demande du pétitionnaire ne serait pas accordée ; et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.

Par ordre de la cour.
30 mai—3 F. BUISSON, député greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, 29 mai 1833.—Présent l'hon. Chs. Maurian, juge—[No. 6893.]—*Chs. F. Coulon, Jumonville* contre *ses créanciers*.—Sur lecture et enrégistrement de la pétition présentée par M. Marsoudet, avocat du demandeur, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du débiteur ait lieu en l'étude de Charles De Armas, not. pub, samedi, 29 juin prochain, pour nommer un syndic en remplacement de M. Ed. Ducros, décédé.

Par ordre de la Cour,
Bureau du Greffier, 29 mai 1833.
29 mai—10,2pa. F. BUISSON, dép. gref.

TRAITES SUR FRANCE, à vendre par
4 juin J. MAGER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testaments.*—Vendredi 28 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu W. Adams, un nègre nommé Willis, âgé d'environ 30 ans, charretier et nègre de journée, ayant été une fois convaincu de vol.

Conditions de la vente : 8 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS, rég.
28 mai

COUR DES PREUVES.—Vente par le Register des Testaments.—Jeudi, 25 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Isaac Baldwin, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un demi-terrain formant l'encoignure ouest des rues du Canal et Carondelet, mesurant environ 30 pieds de face à la rue du Canal, sur environ 122 pieds 3 pouces de profondeur et face à la rue Carondelet, ensemble les améliorations et matériaux qui s'y trouvent ; la dite propriété vendue sujette à un contrat pour bâtir une maison, fait par le défunt et M. Twogood, l'acquéreur prenant le dit contrat comme partie de la vente, comme s'il avait été fait originairement par l'entrepreneur et lui, dit acquéreur, de manière à ce que la succession du dit défunt ne soit pas tenue de payer au dit Twogood aucunes charges, dépenses ou dommages résultant du dit contrat, soit pour ouvrage fait, matériaux fournis, ou autrement. On pourra voir le plan de la bâtisse et l'intérieur de la nature du contrat en s'adressant à l'entrepreneur M. Twogood.

Conditions de la vente : La susdite propriété payable à un crédit d'un, deux et trois ans, à dater du 9 mars passé, en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

N. B. Les notes de vente seront passés pardevant Wm. Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Par ordre de la cour,
24 mai W. F. C. DUPLESSIS Rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testaments.*—Jeudi, 27 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu John C. Wallace, un esclave nommé Douglas.

Conditions de la vente : six mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.
24 mai W. F. C. DUPLESSIS, régister.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testaments.*—Mardi, 2 juillet 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Walter Williams, les deux esclaves ci-après décrits, savoir :

Un nègre nommé ABRAHAM, âgé d'environ 28 ans, et une négresse nommée VINEY, âgée d'environ 28 ans.

Conditions de la vente :—Six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour,
30 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Register des Testaments—Vendredi, 5 juillet 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, une mulâtresse nommée Eliza, âgée d'environ 25 ans, appartenant à la succession de feu Thomas C. Dawson.

Conditions de la vente—6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,
3 juin W. F. C. DUPLESSIS, régister.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testaments*—Mardi, 9 juillet 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Philippe Sterlin, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un morceau de terre, situé dans la paroisse de Jefferson, faubourg Plaisance, sur la rive gauche du fleuve Mississipi, près de la ville de la Nouvelle-Orléans et ayant une superficie d'environ 10 arpents, conformément à un plan fait par L. Bringier, arpenteur général, le 11 avril 1827, et déposé en l'étude de C. Pollock, not. pub.

Conditions de la vente : Un quart comptant, et le reste en trois termes égaux de 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour,
7 juin W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testaments.*—Mardi, 25 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Dame Marguerite Landreaux, décédée veuve du sieur Julien Vienne, la propriété ci-après décrit, savoir :

Un LOT DE TERRE situé au bayou St. Jean, de forme irrégulière, ouvrant sur la bayou, sur 10 arpents 14 toises 2 pards 29 pieds face au bayou, sur 10 arpents de profondeur, bornée par les propriétés de Jarreau, et des héritiers d'Hébécourt, Alpuente et Macarty, et ayant à peu près une superfine de 34 arpents, ensemble deux maisons de maître, existant sur le dit lot de terre, l'une haute et l'autre basse, cuisine, hangard &c.

Conditions de la vente : 1, 2, 3, 4 et 5 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale ; et divisés par coupons, ainsi qu'il conviendra à l'administrateur de la susdite succession.

Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé par Felix de Armas, not. public, aux frais de l'acquéreur. 20 mai

COUR DES PREUVES—*Vente par le register des Testaments*—Lundi, 1er. juillet 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Suzette Castanedo f. c. l. la propriété foncière et l'esclave ci-après décrite, savoir :

Un terrain situé en cette ville, rue Dauphine, entre les rues de l'Hôpital et des Ursulines, No. 842, ayant trente pieds de face à la rue Dauphine, sur soixante de profondeur, ensemble la maison briquetée entre poteaux, couverte en bardeaux, composée de quatre chambres et galerie, et autres dépendances.

Une esclave orpheline, nommée Euprasie de 15 mois.

Conditions : l'esclave comptant, et le terrain, ensemble les bâtisses, un tiers comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,
31 mai W. F. C. DUPLESSIS, Rég.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Register des Testamens.—Mardi, 25 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Marie Françoise Le Vilet, et de la communauté qui existait entre elle et son époux Patrice Albrier, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un Terrain situé au faubourg Marigny, rue Cascalvo, entre les rues Mandeville et d'Espagne, mesurant 35 pieds de face à la rue Cascalvo, sur 120 pieds de profondeur ; sur lequel se trouve une maison basse, cuisine etc.

Conditions de la vente : Un quart comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour.
W. F. C DUPLESSIS,
23 mai régister.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—*F. J Letellier* contre *ses créanciers*—La cession de biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers aura lieu en l'étude de L. H. Féraud, notaire public, samedi, 22 juin courant, pour y délibérer sur les affaires du pétitionnaire ; et en même temps, toutes procédures contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Par ordre de la cour.
12 juin—3 F. BUISSON, député greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Présent l'hon. Ch. Maurian, juge—*Jean Joseph Cyrus vs. ses créanciers.*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de L. T. Caire, notaire public, le jeudi 11 de juillet prochain, afin de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire ; et en attendant, toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues ; il est de plus ordonné que M. Geo. Asbridge soit nommé pour représenter les créanciers absens.

Par ordre de la cour,
10 juin—9 2pa F. BUISSON, dép. gref.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—14 juin 1833—Présent l'hon. Ch. Maurian, juge—[No 6603]—*Dans l'affaire de John Prendergast* contre *ses créanciers*—Sur lecture et enrégistrement de la pétition de Jques. F. Ernoul Livaudais, syndic, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers du failli, ait lieu en l'étude de W. Boswell, not. pub. mercredi, 17 de juillet prochain, pour déterminer les conditions et l'époque de la vente des biens cédés.

Par ordre de la cour.
15 juin—3. F. BUISSON, député greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge, 30 mai 1833—No. 6933—*Nathaniel Jos. Delpit* contre *ses créanciers et les créanciers de Calleader et Dubois.*—La cession des biens du demandeur ayant été acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers et des créanciers de Calleader et Dubois, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Jules Moran, notaire public, le lundi 1er. de juillet prochain, pour délibérer sur les affaires de l'insolvable et de la faillite de Calleader & Dubois, et qu'en attendant, toutes poursuites soient suspendues contre leurs personnes et leurs biens. Et M. John Nixon est nommé avocat des créanciers absens.

Par ordre de la cour,
Bureau du greffier, 30 mai 1833.
31 mai—10,2pa F. BUISSON, député greffier

A LOUER.—La Maison de la rue St. [illegible] occupée par W. M. [illegible] à Chartres, rue de Chartres, No. [illegible] en face d'Orléans, No. 10, rue St. Louis. [illegible] juin

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testaments.*—Vendredi, 21 juin, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Agathe Duclosleinge f. c. l. les propriétés foncières ci-après décrites, savoir :

1°. Un terrain de forme triangulaire, situé dans l'îlot No. 13, du faubourg Delord, attenant au précédent, et faisant face à la rue des Magasins, ensemble les bâtisses qui sont dessus.

2°. Une portion de terrain de forme triangulaire, situé dans l'îlot No. 16, du faubourg Delord, attenant au précédent, et faisant face à la rue des Magasins, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent ; la dite propriété sera vendue conformément à un plan, qui sera exposé à la Bourse, avant la vente.

Conditions de la vente : 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, régister.

N. B. Les notes vente seront passés pardevant Wm. Boswell, notaire public, aux frais des acquéreurs.
17 mai

COUR DES PREUVES.—Attendu que J. F. Randolph a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu D. F. Randolph, décédé ab intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
17 juin FELIX TALA, dép. rég.

COUR DES PREUVES.—Attendu que J. F. Ophile Cavelier h. c. l. a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feue Marie Françoise Prudence Duquin f. c. l. décédée intestat : avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
17 juin. FELIX TALA. Dép. Rég.

COUR DES PREUVES.—Attendu que P. M. Tourné a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Jesse McHugh, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
17 juin FELIX TALA. Dép. Rég.

LES soussignés ont en magasin et offrent à vendre les articles suivans, reçus par les derniers arrivages:
140 paniers huile de Marseille;
80 do. do. de Bordeaux raffiné;
160 caisses prunes de Bordeaux très-fraiches;
800 fromages croute rouge;
50 milliers cigarres mêlés, de la Havane et du pays;
190 caisses salaisons assorties;
Vin vieux de Marseille de Bethfort;
2 jarres fruits cristalisés;
Confitures do. clavés;
100 paniers guignolet d'Angers;
Vin de Champagne, de Chablis, de Pommard et autres;
6 balles de paniers français pour la provision;
10 caisses crème de thé; 8 caisses rossolis di anise, eau de noix, maraskino, kirshwaser, et en général tous les articles de leur signe, encoignure St Pierre et de Chartres.

CLAPIER & MICOUD.
12 juin

A LOUER.

Le haut et les dépendances de la maison située à l'encoignure des rues Levée et St. Philippe, on donnerait la préférance à qui voudrait l'occuper plusieurs années. Pour le prix et les conditions, s'adresser à H. TOLEDANO,
rue St. Louis, No. 17.
6 juin—6

LIVRES DE DROIT.

LES soussignés viennent de recevoir par le Salem, de Hâvre, les livres suivants :

Programme du Cours de droit civil français, par A. M. Demanthe ; Etudes du droit français, par M. Nicholas Villemartin ; Œuvres complètes du Chancelier d'Aguesseau, en 16 vol ; Cours du droit commercial maritime, par P. J. Boulay-Paty ; Institutes de Justinien, nouvellement expliquées par A. M. Ducaurroy ; Thémis, ou Bibliothèque du Jurisconsulte, par une réunion de magistrats, de professeurs et d'avocats, en 10 volumes ; Abrégé de l'histoire de la jurisprudence romaine, par M. Pellat ; des Institutions judiciaires de l'Angleterre, comparées avec celles de France, par Joseph Rey ; Code civil avec des notes indicatives par J. B. Dard ; Institutes du droit commercial par Delvincourt ; Analyse raisonnée du Code de Commerce, par M. Mongalvy ; Facultés hypothécaires par M. le baron Grenier ; Traité des donations, testaments &c. par le même ; Cours de code civil, par M. Delvincourt, &c.

E. JOHNS & Co.
8 juin rue de Chartres, No 113

AU BAZAR DE PARFUMS,

Rue Royale, No. 239.

INDEPENDAMMENT de son assortiment général de parfumeries, le soussigné offre pour la saison les articles suivants :

Pommade ou Crème de Concombre, pour le teint, fraiche
Lait dito dito
Lait Virginal, Sel de Vinaigre poignant, d'Angleterre,
Vinaigre aromatique, dits anti-pestilentiel, dit des Quatre-Voleurs. 7 juin

LETTRES DE CHANGE sur l'Angleterre, à vendre par F. PERRET,
7 juin rue Toulouse, No. 59.

EN débarquement des bateaux-à-vapeur Lady Franklin et Farmer,
450 bls. vieux whiskey rectifié ;
114 bls. pork;
500 bls. farine à Boulanger;
25 do. bœuf ;
75 kegs graisse 1re. qualité, et
50 kegs beurre de mai, à vendre par
7 juin LOBRE & GRAIN.

IL a été conduit à la prise de la paroisse Jefferson, les esclaves suivants, savoir :

Sally, négresse appartenant à Mme. Holliday, de la paroisse Jefferson.

Marrage, négresse appartenant à M. Rashall, de la Nouvelle-Orléans.

Edée, négresse appartenant à M. Carlin, de la Nouvelle-Orléans.

Silvy, mulâtresse appartenant à M. Pages, de la Nouvelle-Orléans.

Cyprien, nègre appartenant à M. Aimée, habitant de St. Jacques.

3 juin VICTOR PICAUD, geolier.

CINQ-CENTS PIASTRES DE RECOMPENSE.

ME trouvant à même de donner, aujourd'hui, un détail plus circonstancié des objets qui m'ont été enlevés dans la nuit du 8 au 9 du courant, je publie l'inventaire suivant :

VINGT montres *patent levers* en or, fabrique de Moncas, Jos. Johnson, J. S. Tobias & co., Houghton et James Rigby ; une petite montre anglaise, cadran en or, ressemblant à un *patent lever* ; une montre de chasse, très plate; 2 montres de Lépine, à boîtiers émaillés, une montre ordinaire en or, avec cadran en argent; 4 montres à échappement à ancre, de la manufacture des frères Melly; savoir : les Nos. 3915, 3917, 4004 et 4015; 2 Lépines en or; 1 *patent lever* à double boîtier uni en or, de seconde main; 1 do. double boîtier, à cadran émaillé blanc, No. 5691; 6 montres pour dames, dont deux émaillées et 4 en or; une montre en argent de la manufacture des frères Melly, à échappement à ancre; environ 35 montres en argent, *patent levers*, de la manufacture de Leyland, Johnson, Forestera, et J. S. Tobias & co.; 10 montres de chasse anglaises, 15 do. unies; 1 do. de Lépine; environ 28 clefs en or, de Breguet, dont 8 montées à gauche et les 20 autres à droite; une épinglette blanc émaillée montée en diamans, de $120 ; un écrin contenant boucles d'oreilles en diamans, épinglettes et bagues, évaluées $500; une paire pendans d'oreilles en diamans, avec de fausses perles et une jarretière à 5 diamans dans une boîte; une grosse épinglette d'un seul diamant, évaluée $400; une grosse bague en diamans, de 8 à 9 diamans, évaluée $350; 30 bagues en diamans assorties, de différents prix ; de 100 à 120 bagues en gais, perles, perles et diamans; un écrin en camée, contenant un collier, des boucles d'oreille, et épinglettes, le collier composé de 22